

Service instructeur

DIRT - Direction des routes

Service consulté

SJU – Service Juridique
DIF-Direction des finances

**SOLLICITATION DE FONDS FEADER DANS LE CADRE D'OPERATIONS
CYCLABLES DEPARTEMENTALES**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'autoriser la Présidente à solliciter les fonds FEADER au titre d'une mesure dédiée au développement et à la promotion du tourisme rural pour trois opérations relatives aux itinéraires cyclables, de valider les plans de financement prévisionnels respectifs, d'approuver la convention type d'octroi des fonds européens et d'autoriser la Présidente à signer les conventions spécifiques relatives à chacune des trois opérations dont le plan de financement prévisionnel est finalisé.

Le Programme de Développement Rural Alsace 2014/2020 comprend une mesure dédiée au développement et à la promotion du tourisme rural. Dans ce cadre, des projets d'infrastructures dédiées à la pratique du vélo peuvent prétendre à un financement au titre du FEADER, notamment ceux s'inscrivant sur une Eurovéloroute.

Au regard des critères de sélection applicables, les projets départementaux suivants pourraient bénéficier d'une aide européenne :

- Liaison HERRLISHEIM-EGUISHEIM ;
- RD 415 Pont des Ecluses à VOGELGRUN ;
- Liaison SELESTAT-OHNENHEIM-GUEMAR ;
- Liaison SCHLIERBACH-HABSHEIM ;
- Liaison HENFLINGEN-WALDIGHOFFEN ;
- Section VALDIEU LUTRAN.

Par ailleurs, le projet d'implantation de Relais Informations Services (RIS) répond également aux objectifs de la mesure.

Les courriers d'intention correspondants ont d'ores et déjà été transmis à la Région, autorité de gestion des fonds européens. Les dossiers de demande de subvention complets doivent ensuite être déposés.

Dans ce cadre, il est nécessaire de valider le plan de financement prévisionnel des opérations.

Il vous est proposé d'approuver la mobilisation des fonds européens pour trois premiers projets (HERRLISHEIM-EGUISHEIM, Pont des Ecluses à VOGELGRUN, RIS), pour lesquels les plans de financement sont joints en annexe au présent rapport.

L'engagement de la Région, en sa qualité d'autorité de gestion des fonds FEADER, se concrétisera par la conclusion d'une convention spécifique à chaque projet, portant engagements réciproques du Département et de la Région.

A ce titre, il vous est proposé d'approuver les termes de la convention-type, dont le projet est joint en annexe au présent rapport, sur la base de laquelle sera établie chacune des conventions spécifiques Département-Région à venir dans le cadre de la mobilisation des fonds FEADER au bénéfice des projets du Département.

Enfin, il vous est proposé de m'autoriser à signer, sur la base de cette convention-type, les trois conventions spécifiques à conclure avec la Région pour le financement des trois projets départementaux dont le plan de financement prévisionnel est finalisé, et respectivement, pour la mobilisation des fonds FEADER suivants :

- 59 287,42 € pour le projet de Liaison HERRLISHEIM-EGUISHEIM ;
- 78 572,99 € pour le projet de Pont des Ecluses sur la RD 415 à VOGELGRUN ;
- 4 054,11 € pour le projet d'implantation de Relais Information Services (RIS) le long des EuroVelo.

L'approbation des plans de financement des autres projets départementaux précités ainsi que l'habilitation à donner pour signer les conventions spécifiques y afférentes feront l'objet d'un ou plusieurs rapports ultérieurs.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- de m'autoriser à solliciter les fonds FEADER et à signer les dossiers de demande de subvention correspondants, concernant les trois opérations suivantes dont le plan de financement prévisionnel est finalisé :
 - liaison HERRLISHEIM-EGUISHEIM, pour laquelle 59 287,42 € d'aide FEADER sont attendus ;
 - projet du Pont des Ecluses sur la RD 415 à VOGELGRUN, pour lequel 78 572,99 € d'aide FEADER sont attendus ;
 - projet d'implantation de Relais Information Services (RIS) le long des EuroVelo, pour lequel 4 054,11 € d'aide FEADER sont attendus.
- d'imputer les recettes correspondantes à la ligne : Programme A171, Chapitre 13, fonction 621, nature 13278,

- d'approuver la convention-type FEADER (convention relative à l'attribution d'une aide du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural, mesure 7 « service de base et rénovation des villages dans les zones rurales », type d'opération 0705B « développement et promotion du tourisme rural ») d'octroi des fonds communautaires ci-jointe,
- de m'autoriser à signer, sur la base de la convention-type précitée, une convention spécifique pour chacune des trois opérations listées ci-avant, ainsi que tout autre document nécessaire à la perception des subventions communautaires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT